

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE MINORITÉ de la commission chargée d'étudier le préavis n° 14/22

Choix de raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de L'ASSE, à Nyon et demande de crédits d'étude de CHF 121'000.-TCC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Les éléments chronologiques et relatifs aux visites des différentes Step de la région, ainsi que les rencontres avec notre Municipale en charge du dossier, accompagné de Mr Mingard, ingénieur conseil de la commune pour les questions d'épuration et le plan général d'évacuation des eaux sont largement décrits dans le rapport de majorité.

Afin d'éviter les redondances, ces éléments factuels restant inchangés, ils ne seront pas rapportés dans notre rapport.

Ce rapport est motivé par les divergences d'analyse et de compréhension survenues au fil des séances de travail de notre commission ad hoc. Nos appréciations se portent dans les domaines des risques et des opportunités, qui soutiennent ce préavis 14/22, elles sont motivées et présentées dans notre argumentaire et par nos conclusions.

ARGUMENTS motivants notre rapport :

- Premièrement, nous saluons la qualité du préavis Municipal 14/22 présenté. Il est explicite, clair et sans ambiguïtés. Il s'appuie sur une expertise et analyse pragmatique de la situation concernant notre Step et son réseau d'eau usées. Ce préavis présente les opportunités et alternatives possibles auxquelles nous sommes convaincus du bon sens. Le rappel historique reflète parfaitement bien le processus évolutif de la situation qui nous conduit ce soir à faire un choix pour notre commune.
- La qualité de l'analyse « des risques/opportunités » est complète et ne présente pas de manquements ou oublis. Cette analyse suffit largement à la compréhension de la situation et motive notre choix. Nos différentes visites et explications techniques par l'ingénieur conseil de notre commune, valide cela. Principalement concernant notre Step à Prangins et sa vétusté, où son obsolescence programmée nous a été confirmée (environ 2025). Les risques liés ont été évoqués. Ils souscrivent d'autant plus à trouver des solutions immédiates et a grandement motivé ce préavis et notre position de soutien à celui-ci.
- Aller rejoindre la Step actuelle de Nyon est une bonne solution, car rapidement possible. Elle nous permet de nous relier au réseau voisin existant, sans trop d'investissement à faire et facilement réalisable (Cf point 3.3 du préavis). Actuellement, cela serait plus compliqué d'aller sur Gland, car leur Step est à la limite de saturation et ne pourrait pas nous accueillir dans cette configuration, sans compter qu'en cas d'urgence de raccordement, les coûts engendrés seraient bien supérieurs à ceux comparatifs proposés au raccordement vers Nyon (Cf synthèse en page 8 du préavis).
- Profiter des travaux de réfection de la route RC1, pour y adjoindre la canalisation et collecteurs, est à notre avis une opportunité qu'il faut saisir, ces travaux réalisés en synergie, présentent un avantage financier certain pour notre commune. Explication des deux variantes possibles A ou B, présentées dans (Cf 2<sup>ème</sup> partie en page 9 du préavis) sont concluantes.
- La question à terme de devenir un partenaire ou un client de la commune de Nyon est toujours envisageable politiquement, car les autres communes concernées à terme par le même projet de la Step régionale située sur la commune de Nyon, seront, elles aussi, motivées à trouver une clause de contrat satisfaisante. Pour faciliter la négociation et trouver un bon accord financier pérenne, la création d'une association des communes concernées sera toujours envisageable.

- Aller rejoindre Nyon, n'est pas compliqué, n'est pas dangereux pour Prangins, nous votons ici ce soir un crédit d'étude pour relier l'actuelle Step de Nyon, ceci pour nous éviter des ennuis sécuritaires avec la nôtre. Nous devons donner un signe positif en faveur de la commune de Nyon, faire confiance, quitter le passé, potentialiser l'avenir serein pour nos deux communes.

Pour conclure, et au vu de ce qui précède, les deux signataires de ce rapport de minorité, vous recommandent, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de faire confiance à notre Municipalité et à son ingénieur conseil, et de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No 14/22 concernant le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et la demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs

vu le rapport de minorité de la Commission chargée d'étudier cet objet,

vu Ses conclusions,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. De valider le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon
2. D'accorder le crédit d'étude de CHF TTC 121'000.— pour les travaux de raccordement et la construction de collecteur
3. D'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement

Prangins, le 10 août 2022,

Bettina Venezia



Hervé Durnat

